



Procès-Verbal

Commission Régionale Des Terrains et Installations Sportives

Réunion du 14 Janvier 2019

Présents : MM. GOURMAND, BOURGOGNON, DANON, GRANJON.

1 – DISTRICT DE DROME-ARDECHE

Guilherand Granges – Stade des Combes – NNI 071020201.

Confirmation du niveau 5.

2 – DISTRICT DE L'ISERE

Fontaine – Stade Maurice Thorez – NNI 381690101.

Confirmation niveau 5 avec directive 19.

Gières – Stade Bourgeat – NNI 381790103.

Confirmation de classement niveau 6.

St Martin-le-Vinoux – Stade Intercommunal – NNI 384230201.

Envoi dossier CFTIS par courrier.

3 - DISTRICT DE LYON ET DU RHONE

Reçu le 14 Janvier 2019

Courrier de la Mairie de RILLIEUX concernant la mise aux normes des vestiaires par rapport à la directive 19 - chapitre 6 des Règlements Généraux de la FFF.

Roland GOURMAND,

Henri BOURGOGNON,

Président de la Commission

Secrétaire de séance